



Assemblée générale

Distr. limitée
18 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Deuxième Commission

Point 87 c) de l'ordre du jour

Environnement et développement durable : protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

Venezuela* : projet de résolution

Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 54/222 du 22 décembre 1999, sa décision 55/443 du 20 décembre 2000 et sa résolution 56/199 du 21 décembre 2001, ainsi que ses autres résolutions relatives à la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures,

Notant que la plupart des États et une organisation d'intégration économique régionale ont adhéré à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹,

Réaffirmant que le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté sont les priorités essentielles des pays en voie de développement,

Demeurant profondément préoccupée par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sont exposés à un risque accru en raison des effets préjudiciables des changements climatiques,

Notant qu'à ce jour, le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques² a fait l'objet de 97 ratifications,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No 30822.

² FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3.



Tenant compte de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable³ et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable⁴,

Remerciant vivement le Gouvernement indien d'avoir accueilli la huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à New Delhi, du 23 octobre au 1er novembre 2002,

Prenant acte du rapport du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵,

1. *Rappelle* la Déclaration du Millénaire⁶, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto¹ à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques² entre en vigueur, de préférence avant le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 2002, et à commencer à appliquer les réductions prescrites des gaz à effet de serre conformément aux dispositions de la Convention et du Protocole de Kyoto;

2. *Demande instamment* aux parties qui ne l'ont pas encore fait de ratifier sans tarder le Protocole de Kyoto;

3. *Prend acte* de la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable adoptée par la Conférence des parties à sa huitième session;

4. *Demande* à tous les États parties de continuer de prendre des mesures effectives pour honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu de la Convention-cadre, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées;

5. *Insiste* sur l'importance qu'il y a à fournir une assistance technique et financière aux pays en développement et aux pays à économie en transition et à renforcer leurs capacités, conformément aux engagements pris dans la Convention, y compris dans les Accords de Marrakech⁷;

6. *Souligne* que le transfert de technologie doit être intensifié, notamment à l'aide de projets concrets et du renforcement des capacités dans tous les secteurs appropriés, tels que l'énergie, les transports, l'industrie, la santé, l'agriculture, la biodiversité, la sylviculture et la gestion des déchets. Il faudrait favoriser les progrès technologiques au moyen de la recherche et du développement, de la diversification économique et du renforcement des institutions régionales, nationales et locales compétentes en matière de développement durable;

7. *Souligne en outre* que l'adaptation aux effets préjudiciables des changements climatiques est une priorité de première importance pour tous les pays. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement. Il est urgent que tous les pays se préoccupent de la question de l'adaptation et prennent

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.____), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

⁵ Voir A/57/359.

⁶ A/RES/55/2.

⁷ Voir FCCC/CP/2001/13/Add.1.

des mesures dans ce domaine. Il faudrait appuyer des mesures effectives et axées sur les résultats afin de mettre au point les lignes de conduite à suivre à tous les niveaux de vulnérabilité et d'adaptation et renforcer les capacités afin d'intégrer les questions d'adaptation dans les stratégies de développement durable. Au nombre de ces mesures devrait figurer l'application intégrale des engagements pris dans la Convention et les Accords de Marrakech;

8. *Prie* le Secrétaire général de demander des crédits pour la session de la Conférence des Parties à la Convention et ses organes subsidiaires dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

9. *Invite* le Secrétaire exécutif de la Convention à lui présenter à temps pour qu'elle l'examine à sa cinquante-huitième session un rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention-cadre;

10. *Invite également* les conférences des parties aux conventions multilatérales concernant l'environnement à prendre en compte, lorsqu'elles fixent les dates de leurs réunions, le calendrier des réunions de l'Assemblée générale et de la Commission du développement durable, afin que les pays en développement soient dûment représentés à ces réunions;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question subsidiaire intitulée « Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures ».